



IMPORTANT

Passage cantine aux tickets : Mise en place d'un échéancier

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique pour régler les frais de cantine de l'année scolaire **2026/2027**, et nous vous en remercions.

Afin de mettre en place cet échéancier, vous devez impérativement déterminer la tarification qui vous sera attribuée. Cette démarche est à effectuer via le portail « mon Resto & co » depuis l'ENT du 1^{er} au 30 septembre 2026.

Le tarif est déterminé pour toute la durée de l'année scolaire.

Si vous n'effectuez pas cette démarche, le tarif le plus élevé sera appliqué (5.30€ le repas)

Une procédure spécifique est à votre disposition intitulée « Bénéficiaire de la tarification Sociale pour la restauration et l'hébergement dans mon lycée ».

Pour les familles bénéficiant d'une bourse, celle-ci sera prioritairement affectée au règlement des frais de pension ; le solde éventuel sera ensuite reversé aux familles.

Afin de faciliter le paiement des repas pris au service de restauration, un échéancier peut être mis en place à raison de 50€ par mois.

En l'absence de souscription de prélèvement automatique, aucun échelonnement des paiements ne peut être mis en place à l'initiative des familles.

Vous recevrez chaque fin de trimestre une facture, vous n'aurez pas à la régler si vous avez opté pour un échéancier.

En fin d'année scolaire une régularisation est réalisée afin d'ajuster le montant dû à l'établissement.

Une participation forfaitaire de 40€ est demandée aux familles en début d'année scolaire. Cette contribution permet de couvrir les différents frais liés à la scolarité et à la vie de l'établissement (photocopies, fournitures informatiques...). Elle est due par l'ensemble des élèves inscrits. Une participation de 7 € sera demandée à tout nouvel élève entrant dans l'établissement pour l'achat de la carte de cantine. Cette carte sera conservée par l'élève durant toute sa scolarité au sein de l'établissement. En cas de perte ou de dégradation de celle-ci, une nouvelle carte devra être rachetée au tarif de 7 €.

Pour toute demande relative au paiement des factures, l'agence comptable se tient à votre disposition au 02 47 23 35 57 ou à l'adresse mail suivante : amboise.a-comptable-epl@educagri.fr

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Année scolaire 2026–2027

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l'Agent Comptable du Lycée Agricole d'Amboise – Chambray-les-Tours à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Agent Comptable du Lycée Agricole d'Amboise – Chambray-les-Tours. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier
SEPA

FR11ZZZ654950

Nom et Prénom de l'élève / apprenant :

Classe :

Prélèvement de 50€ mensuel – 9 mensualités soit 450€ l'année scolaire

Type de paiement : mensuel

Désignation du titulaire du compte à débiter	Désignation du créancier
<u>Nom, prénom :</u> <u>Adresse :</u> <u>Code postal :</u> <u>Ville :</u>	Agent comptable EPLEFPA Amboise- Chambray-Lès-Tours 37402 AMBOISE cedex

Prélèvements à effectuer sur le compte suivant (votre banque):
(merci de renseigner **obligatoirement** les données manuellement)

Nom de la Banque :

Agence de :

IBAN :

BIC :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format BIC – IBAN)

Date : Signature du titulaire du compte à débiter (obligatoire)

Rappel : Afin d'éviter tout incident de paiement, votre compte doit être suffisamment approvisionné aux dates de prélèvements prévues par l'échéancier. L'établissement ne prend pas en charge les frais bancaires qui peuvent vous être appliqués par votre banque dans le cadre de vos prélèvements. En cas d'un premier rejet de prélèvement, l'échéance non soldée sera reportée sur les échéances restantes. **En cas de deuxième rejet, le responsable légal sera exclu du prélèvement mensuel automatique.** En cas de litige sur un prélèvement, une suspension peut être demandée à la banque. Le restant dû devra être directement réglé à l'agent comptable de l'EPLEFPA d'Amboise – Chambray-les-Tours.

Aucun mandat de prélèvement ne pourra être mis en place si le dossier est incomplet

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ANNEXE 7

Amboise le : 02/06/2026
Nos Réf. : 2026 - 2027
Dossier suivi par : P.Y G/JM/CT
Poste : 02.47.23.35.50
Objet : Tarification sociale

Chers apprenants, chers parents,

Consciente des difficultés financières des familles et dans le cadre de son engagement constant en faveur de l'égalité des chances pour les élèves, **la Région Centre Val de Loire met en place la Tarification Sociale depuis le 1er septembre 2025 dans notre établissement.** Grâce à ce nouveau dispositif, toutes les familles de notre établissement pourront bénéficier d'un **tarif de restauration et d'internat adapté à leur situation financière.**

Pour arriver à cet objectif, une tarification selon 4 tranches est mise en œuvre en fonction des revenus de chaque foyer. Aujourd'hui, avec un coût de revient d'environ 10€ par repas, la Région soutient donc l'ensemble des familles.

Pour bénéficier de cette Tarification Sociale, **rendez-vous sur le portail MonResto&co entre le 1^{er}/09/2026 et le 30/09/2026**, afin de déclarer votre situation et connaître votre tranche tarifaire.

Les quelques étapes clés de création de votre dossier sont les suivantes :

- *Se connecter sur l'ENT via le compte de l'élève bénéficiaire,*
- *Cliquer sur le service MonResto&co-Tarification pour accéder au portail MonResto&co,*
- *Remplir les éléments du dossier (informations élève et informations sur le responsable fiscal),*
- *Renseigner la situation financière afin de faire votre demande de tarification. Pour cela, vous devez vous munir de votre numéro fiscal ou de votre avis d'imposition N-1. Si vous ne possédez pas d'avis fiscal, munissez-vous des pièces pouvant justifier de votre situation.*

Nous invitons **tous les élèves à faire les démarches** même si vous fréquentez ponctuellement la restauration. Si vous ne souhaitez pas renseigner votre situation financière, un choix de déclaration est prévu à cet effet.

Pour vous accompagner dans cette démarche, **une assistance en ligne** est disponible de 8h à 18h, les jours ouvrés, accessible via ce lien ou directement depuis MonResto&co.

Un tuto simplifié et une Foire Aux Questions sont à votre disposition en pièces jointes. Vous pouvez également retrouver ces documents sur MonResto&co (section Aides et Ressources).

A défaut de déclaration, le tarif tranche 4 (la plus élevée) s'appliquera.

Pour tous renseignements complémentaires : lpa.amboise@educagri.fr ou lpa.chambray@educagri.fr

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions.

Le Directeur,
Pierre-Yves GRANATA



LA TARIFICATION SOCIALE EN QUELQUES CLICS tutoriel simplifié pour faire votre demande

MUNISSEZ-VOUS
DE VOTRE AVIS FISCAL
OU ÉQUIVALENT

1

CONNECTEZ-VOUS À L'ENT NETCENTRE

- MUNISSEZ-VOUS DE VOS IDENTIFIANTS PARENTS OU ÉLÈVES
- CLIQUEZ SUR LE SERVICE MONRESTO&CO TARIFICATION.



2

ACCÉDEZ AUX TARIFS DE MONRESTO&CO

- DEPUIS LA PAGE D'ACCUEIL DE MONRESTO&CO, CLIQUEZ SUR **CALCULER MON TARIF** EN BAS DE PAGE. (OUVERTURE D'UNE NOUVELLE PAGE)
- MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE AVIS D'IMPOSITION, CLIQUEZ SUR **CALCULER MON TARIF**.

3

RENSEIGNEZ VOTRE DOSSIER

- COMPLÉTEZ LES COORDONNÉES DU RESPONSABLE FISCAL DE L'ÉLÈVE (LA PERSONNE QUI PORTE L'ÉLÈVE SUR SON AVIS FISCAL).
- LORSQUE TOUS LES CHAMPS SONT RENSEIGNÉS, CLIQUEZ SUR **CONTINUER**.

4

CHOISISSEZ VOTRE MODE DE DÉCLARATION PARMIS LES 4 PROPOSÉS

- LE CHOIX N°1 EST AUTOMATIQUE ET RAPIDE, RENSEIGNEZ VOTRE NUMÉRO FISCAL ET VOTRE TRANCHE EST CALCULÉE IMMÉDIATEMENT.
- POUR LES CHOIX 2 ET 3, TRANSMETTEZ DES JUSTIFICATIFS FISCAUX OU FINANCIERS.
- LE CHOIX 4 EST UN REFUS DE TRANSMETTRE VOS INFORMATIONS, CELA VOUS BASCULE AUTOMATIQUÉMENT EN TRANCHE LA PLUS HAUTE.

5

VALIDEZ VOTRE DEMANDE

- APRÈS RENSEIGNEMENT DES DIVERSES INFORMATIONS, UNE PAGE RÉSUMÉ S'AFFICHE.
- VÉRIFIEZ ET CLIQUEZ SUR **VALIDER** POUR CONFIRMER VOTRE DEMANDE.

6

BÉNÉFICIEZ DE VOTRE TARIF

- **Votre tranche : Tranche 3**
- VOTRE TARIF SE METTRA EN PLACE DANS LES AUTRES OUTILS DE LA RESTAURATION SOUS UN DÉLAI DE QUELQUES JOURS.

BESOIN D'AIDE ?

Contactez
l'assistance en ligne



CENTRE-VALDELOIRE.FR



RÉGION
CENTRE
VAL DE LOIRE

MON RESTO
& CO

LA RESERVATION DES REPAS

A la rentrée scolaire 2026/2027, le dispositif de réservation des repas en ligne sera effectif.

Il devrait permettre de réduire le gaspillage alimentaire et de contribuer à optimiser l'organisation dans les restaurants scolaires (connaissance du nombre de repas à produire dès que les agents arrivent le matin, mieux gérer le flux des convives).

Tous les convives et tous les régimes sont concernés :

- Lycéens, collégiens, étudiants, apprentis, stagiaires, commensaux, convives occasionnels
- Forfaits internat et passage au ticket (facturation au trimestre)

Dans le cas des « forfaits internat » (5 jours - 4 nuits / 4 jours - 3 nuits), tous les repas (petit déjeuner, déjeuner et dîner) d'une période sont **préréservés par l'établissement.** Il sera, par contre, **demandé aux convives de décocher les repas qui ne sont pas pris** (démarche vertueuse, citoyenne et collective = je ne mange pas donc je préviens pour qu'on ne me prépare pas un repas).

Les repas non pris par le convive au forfait ne donnera pas lieu à une remise d'ordre et feront l'objet de pénalités.

Les principes :

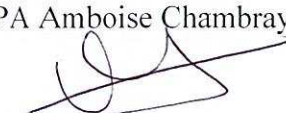
- Réservation obligatoire pour tous les convives
- Le non-respect des règles de réservation entraînera une pénalité de 1 € (repas pris sans réservation, repas réservé non pris) qui s'ajoutera au prix du repas
- La réservation / la dé-réservation pourra se faire jusqu'à la veille 23h59
- A partir de minuit, tout repas réservé est dû
- L'annulation des pénalités est possible dans le cas de raisons dites « valables » : maladie survenue pendant la nuit, grève, changement important d'emploi du temps le jour du repas (annulation des cours par demi-journée), indisponibilité du logiciel. Il appartient à la secrétaire générale / la gestionnaire de lever ou pas les pénalités.
- Les réservations sont ouvertes de vacances à vacances

A chaque rentrée, une période sans pénalité sera appliquée, d'une durée maximale d'un mois ouvrable.

Les apprenants seront informés des modalités d'accès à la plateforme à la rentrée de septembre 2026.

EPLEFPA AMBOISE - CHAMBRAY
LPA AMBOISE
46, Avenue Emile Gounin - BP 239
37402 AMBOISE cedex
Tél. : 02 47 23 35 50 - Fax 02 47 23 35 64

Secrétaire Générale
EPLEFPA Amboise Chambray-lès-Tours


Dorothee BEERNAERT

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole EDUCAVERT d'Amboise - Chambray-Lès-Tours

LA RÉSERVATION, C'EST SIMPLE !



1. À chaque début d'année scolaire ton lycée t'indique comment accéder à la réservation en ligne.
2. Crée ton compte.
3. Réserve pour le lendemain, pour la semaine prochaine ou même jusqu'aux prochaines vacances.

 Si tu changes d'avis, **connecte-toi la veille avant minuit** pour réserver ou annuler.

Grâce à ta réservation, l'équipe de restauration peut préparer le **bon nombre de repas** avec des **produits de qualité**. Elle limite le **gaspillage alimentaire** !

**UNE PÉNALITÉ DE 1€ EST APPLIQUÉE
EN PLUS DU COÛT DU REPAS
POUR LES 2 CAS SUIVANTS :**

- ✕ Repas pris sans réservation
- ✕ Repas réservé mais non consommé



✦ **C'est facile à éviter, il suffit de réserver !**

GENTRE-VALDELOIRE.FR

